



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 avril 2026	Effectif légal : 15	En absence : 0
Nombre de Conseillers : 15	En présence : 15	En votant : 15

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie FREYCHE, maire de la commune,

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Laurence DASI, Céline VANNIER, Stéphane LABIT, Laurent PAIRASTRE, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ, Cédric DAVID, Nadielle CAYUELAS, Nathalie ROUQUET.

Était absent (excusé) : néant

Madame Pascale RIBES a été désignée comme secrétaire de séance.

### N° 2026/32 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Madame le Maire indique que les associations de la commune peuvent bénéficier de subventions, dans le cadre de leurs activités, elles peuvent solliciter auprès de la commune de Caujac, une aide financière.

A l'appui de cette demande, les associations ont adressé un dossier à la mairie qui comporte la publication au journal officiel, le dernier compte-rendu d'assemblée générale et un état financier à jour.

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
ACCA – LA CHASSE	747 €
AIFP – 893 habitants * 1.10€	982,30 €
BIBLIOTHÈQUE	975 €
CLUB DES AÎNÉS	450 €
COMITÉ DES FÊTES	5013 €
FNACA CINTEGABELLE	90 €
FOYER RURAL	720 €
SDIS CINTEGABELLE - POMPIERS	90 €
<b>TOTAL</b>	<b>9067,30 €</b>

Les membres des différentes associations présents ont quitté la salle durant les échanges.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature des associations qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **ACCORDE** aux associations les subventions selon le tableau présenté pour un montant total de 9067,30 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65 compte 748.
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2026
- **AUTORISE** Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

**Résultat du vote :**

Pour : 15

Contre : 0


Abstention : 0

Publiée et notifié le :

Mis en ligne le :

Caujac, le 14 avril 2026

Le secrétaire de séance  
Pascale RIBES



Le Maire,  
Émilie FREYCHE

